

PROGRAMME

Servitudes et respect des distances

REF : DFO-022

Contexte :

Parfaire les connaissances relatives au droit spécial des servitudes. Une servitude a parfois pour objectif de faire respecter des distances entre des constructions, des aménagements ou des éléments d'équipement. Quelles sont les différentes servitudes susceptibles de s'appliquer et quel est leur régime juridique ?

Textes : Code civil ; Code de l'urbanisme

Durée

4.00 heures (0.50 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Appréhender les hypothèses de servitudes imposant un respect des distances
- Maîtriser les différentes situations susceptibles d'être rencontrées en pratique
- Améliorer les pratiques professionnelles

Contenu de la formation

- Introduction
- Notions générales et classification des servitudes
- I.- Les dispositions légales
 - A.- Distance entre des constructions : Le respect des distances prescrites par les règlements et usages (Code civil, article 674) ; Les jours et les vues (Code civil, articles 675 et suivants) ; La servitude de cour commune (Code de l'urbanisme, articles L. 471-1 et suivants)
 - B.- Distance des plantations (Code civil, articles 671 et suivants)
- II.- Les prévisions conventionnelles
 - A.- L'éventail des stipulations conventionnelles : La servitude non aedificandi ; La servitude non altius tollendi ; La servitude de prospect ; Les autres prévisions
 - B.- Le jeu de la prescription acquisitive : Le principe ; Les exceptions
 - C.- L'opposabilité des servitudes conventionnelles

Profils des apprenants

- Avocats, géomètres-experts, notaires, administrateurs de biens

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation

Edilaix

33 cours VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)